

Des représentants de l'industrie, des organisations environnementales, des syndicats et des universités ont été consultés par l'entremise du CCCE et des 15 GCSCE. Le CCCE et les GCSCE relèvent directement du ministre du Commerce extérieur. Pendant les négociations, les négociateurs principaux de l'ALENA ont fréquemment soumis à ces organismes consultatifs importants des rapports sur l'état des discussions trilatérales, et notamment sur leur dimension environnementale.

Le Comité d'examen environnemental de l'ALENA a entrepris plusieurs démarches particulières pour obtenir des données auprès de sources non gouvernementales, notamment les écologistes, qui ont apporté une contribution positive et constructive tout au long des négociations. Tous les présidents du CCCE et des GCSCE ainsi que les représentants des organismes environnementalistes ont été invités à rencontrer le négociateur en chef et les négociateurs principaux le 25 février 1992. Cette réunion comportait des communications et des discussions sur la dimension environnementale éventuelle de l'ALENA ainsi que sur le processus et la portée prévus de l'examen environnemental.

La contribution des organismes non gouvernementaux a également été sollicitée pendant un atelier sur l'ALENA et l'environnement, qui a eu lieu le 14 avril 1992. Tous les représentants du CCCE et des GCSCE ainsi que plusieurs organisations environnementalistes qui ne faisaient pas partie des corps consultatifs en matière de commerce ont été invités à participer à l'atelier.

L'atelier a donné l'occasion aux membres du CCCE et des GCSCE d'examiner avec les négociateurs les priorités environnementales du Canada dans le cadre de l'ALENA, et d'aborder l'état des divers dossiers environnementaux à l'étude pendant les négociations. Il a aussi permis des échanges sur la nature et la portée de l'examen environnemental, sur l'état et la teneur des discussions parallèles, et sur les initiatives en matière de commerce et d'environnement en cours dans le cadre de l'OCDE, du GATT et de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED).

Dans ses conclusions, l'atelier a recommandé que : (a) le CCCE et les GCSCE devraient rester les principaux forums de consultation gouvernement-secteur privé sur les politiques touchant les liens entre le commerce et l'environnement; (b) la représentation environnementale au CCCE et aux GCSCE devrait être renforcée; et (c) le mandat de l'examen environnemental devrait être rendu public. Toutes ces recommandations ont été acceptées par le gouvernement.²

En avril 1992, le Comité a invité tous les représentants du CCCE et des GCSCE chargés de l'environnement, à des rencontres à titre privé ou collectif. Pendant l'atelier du 14 avril, cette invitation a été adressée à tous les autres membres du CCCE et des GCSCE.

Le 16 septembre 1992, un compte rendu général des dispositions de l'ALENA concernant l'environnement et de la structure de l'examen environnemental de l'ALENA a été présenté

2. On peut obtenir sur demande un rapport concernant le compte rendu de l'atelier du 14 avril 1992 sur l'ALENA et l'environnement en s'adressant à la Direction générale des communications sur le commerce, Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada, 125, promenade Sussex, Ottawa (Ontario) K1A 0C5.